

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2023 - 15

**OBJET : Commune – Programme de voirie 2023 – Demande de subvention au Département dans le cadre des travaux de voirie en agglomération – PST (Programme de solidarité territoriale)**

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DECIDE**

**Article 1 :** dans le cadre des travaux de voirie en agglomération (secteurs de Pré logé, Goasven), de demander une subvention auprès du département.

**Article 2 :** Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 21 septembre 2023

P/ Le Maire,  
/ la première adjointe  
Catherine HENRY  
Hervé LE FLOC'H.



Reçu en Préfecture du Morbihan le 22/09/2023

Certifié exécutoire le 22/09/2023

Publié le

P/ Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

La première adjointe  
Catherine HENRY



